

# **Gérard CAUDRON**



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les ArticlesL2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2 et L2213-6,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, donnant lieu au paiement d'une redevance et notamment les Articles L2125-1, L2125-4,

Vu la Délibération n°VA\_DEL\_2016\_175, relative aux droits d'occupation du domaine public pour emprise de travaux;

Considérant la demande présentée par l'entreprise HEYTENS et Madame LEMEUNIER responsable du magasin, sollicitant l'autorisation d'occuper provisoirement une partie du domaine public, rue de Versailles sur le parking face au bureau de poste, afin d'installer une benne pour l'enlèvement de mobiliers. Il convient de modifier notre article N° 6 de l'arrêté 2020-27882 les travaux étant sur le domaine privé.

N° 2020 - 27978.

### **ARRETONS**

#### **ARTICLE 1.**

Notre arrêté 2020-27882 est modifier de la manière suivante : Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à : 0 €, les travaux étant réalisés pour l'entreprise HEYTENS sur le parking ouvert privé appartenant à la société FINAMUR.

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex Tél. : 03 20 43 50 50 www.villeneuvedascq.fr

## N° 2020 - 27978.

## ARTICLE 2.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

#### **ARTICLE 3.**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068 59028 LILLE Cedex,
- Police municipale de Villeneuve d'Ascq,
- Entreprise HEYTENS 1, rue de Versailles 59650 Villeneuve d'Ascq.

FAIT A VILLENEUVE D'ASCQ, Le 23 décembre 2020

Le Maire,

Gérard CAUDRON.

Affiché le :

2 9 DEC. 2020